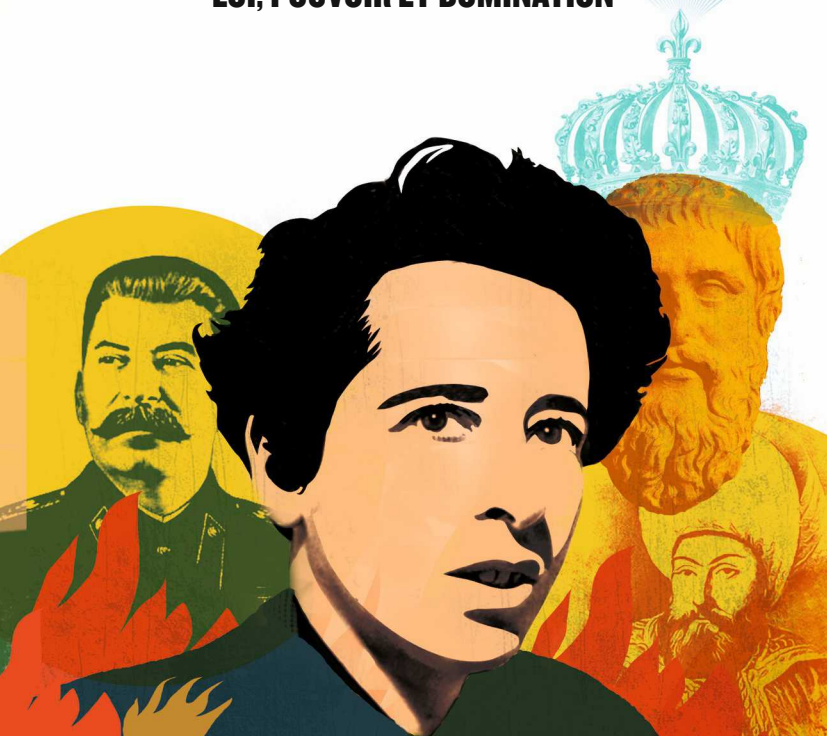


PETITE BIBLIO
PAYOT
CLASSIQUES

HANNAH ARENDT

GOUVERNER

LOI, POUVOIR ET DOMINATION



« Si Machiavel est le père de quelque chose, il est celui des révolutions modernes. »

Qu'est-ce qui fait obéir un peuple ? Les révolutions sont-elles vouées à l'échec ? Y a-t-il une forme de gouvernement meilleure que les autres ? Les deux essais importants d'Hannah Arendt publiés ici – « La grande tradition » et « L'autorité au xx^e siècle » – sont consacrés, de Platon à Machiavel et Montesquieu, aux principales pensées politiques de l'histoire, ainsi que, du despotisme oriental et de la tyrannie à la démocratie, à l'art de gouverner et d'être gouverné – bref, à l'expérience de la domination.

HANNAH ARENDT
AUX ÉDITIONS PAYOT

Œuvres. Quinze textes essentiels de Hannah Arendt
Gouverner. Loi, pouvoir et domination
Il n'y a qu'un seul droit de l'homme
La liberté d'être libre
La Nature du totalitarisme
Responsabilité et jugement
La philosophie de l'existence
Humanité et terreur
La révolution qui vient
Penser librement
Karl Marx et la tradition de la pensée politique
occidentale
Rahel Varnhagen. La vie d'une Juive allemande
à l'époque du romantisme
Heureux celui qui n'a pas de patrie. Poèmes
de pensée
À travers le mur. Un conte et trois paraboles
« La philosophie n'est pas tout à fait innocente »
(avec Karl Jaspers)
Politique et pensée
Considérations morales
Le Concept d'amour chez saint Augustin

Hannah Arendt

Gouverner

Loi, pouvoir et domination

*Traduit de l'anglais (États-Unis)
par Françoise Bouillot*

PETITE BIBLIO
PAYOT

Retrouvez l'ensemble des parutions
des Éditions Payot & Rivages sur
payot-rivages.fr

Cet ouvrage porte le numéro 1260 dans la collection
« Petite Bibliothèque Payot »

Note de l'éditeur. Les textes qui forment le présent ouvrage sont extraits de *Thinking Without a Banister : Essays in Understanding, 1953-1975* (New York, Schocken Books, 2018) et leur traduction a paru précédemment dans *La révolution qui vient* (Payot, 2018).

Couverture : © Olivier Marboeuf

© The Literary Trust of Hannah Arendt
and Jerome Kohn, 2018
© Éditions Payot & Rivages, Paris, 2018
pour la traduction française et 2024
pour la présente édition

ISBN : 978-2-228-93601-9

NOTE ÉDITORIALE

« La grande tradition » (*The Great Tradition*), écrit en 1953, a été publié de manière posthume en 2007 dans deux livraisons (automne et hiver) de la revue *Social Research*, la première partie (« Law and power ») dans le volume 74, n° 3, p. 713-726 ; la seconde partie (« Ruling and being ruled ») dans le volume 74, n° 4, p. 941-954.

« L'autorité au xx^e siècle » (*Authority in the Twentieth Century*) est d'abord une conférence donnée par Hannah Arendt à Milan, en septembre 1955, lors d'un colloque intitulé « The Future of Freedom » et parrainé par le Congrès pour la liberté de la culture, organisation financée en sous-main par la CIA. Le texte de cette conférence a été publié en octobre 1956 dans la *Review of Politics*, volume 18, n° 4, p. 403-417.

La grande tradition

I

La loi et le pouvoir

Depuis Platon, toutes les définitions traditionnelles de la nature des différents types de gouvernement se sont appuyées sur deux piliers conceptuels : la loi et le pouvoir. Les différences entre les diverses formes de gouvernement dépendaient de la distribution du pouvoir, selon qu'un seul homme, les citoyens les plus distingués ou le peuple possédaient le pouvoir de gouverner. La bonne ou la mauvaise nature de chacune était jugée en fonction du rôle joué par la loi dans l'exercice du pouvoir : le gouvernement légitime était bon, et le gouvernement illégitime mauvais. Mais, le critère de la loi pour juger du bon ou du mauvais gouvernement

fut très tôt remplacé, dès la philosophie politique d'Aristote, par la notion totalement différente d'intérêt, avec ce résultat que le mauvais gouvernement devint l'exercice du pouvoir dans l'intérêt des gouvernants, et le bon gouvernement l'exercice du pouvoir dans l'intérêt des gouvernés. Les types de gouvernement, énumérés selon le principe du pouvoir, restaient les mêmes dans les deux cas : il existait toujours les trois formes fondamentales – la monarchie, l'aristocratie et la démocratie – et leurs trois perversions respectives que sont la tyrannie, l'oligarchie et l'ochlocratie (le gouvernement de la populace). Pourtant, la pensée politique moderne risque d'exagérer et de mal interpréter le concept d'intérêt d'Aristote : *dzên kai eudzên* n'est pas encore la loi qui « commande au roi » (comme le dirait bien plus tard le cardinal de Rohan), mais désigne les différents intérêts des riches et des pauvres qui doivent être gérés par les lois selon le principe du *suum cuique*. Gouverner dans l'intérêt de tous n'est donc guère plus qu'une interprétation particulière de la pratique du gouvernement selon des lois *justes*.

Une curieuse ambiguïté dans le rapport entre loi et pouvoir est restée dissimulée dans ces clichés bien connus. La plupart des théoriciens

politiques, sans y prêter attention, recourent sur ce point à deux images totalement différentes. D'un côté, nous apprenons que le pouvoir applique la loi afin d'assurer la légalité ; de l'autre, que la loi est conçue comme la limite et la frontière du pouvoir, qui ne doit jamais être transgressée. Dans le premier cas, on peut comprendre le pouvoir comme un mal nécessaire, alors que dans le second cas, son rôle tomberait plutôt dans la fonction de la loi, qui semble devoir son existence à la nécessité de mettre des bornes à une force par ailleurs libre et « bonne ». Selon la catégorie traditionnelle des moyens et des fins, le pouvoir dans le premier cas apparaît comme un *instrument* pour faire appliquer la loi, alors que dans le second cas la loi apparaît comme un *instrument* pour contenir le pouvoir. La première conséquence de cette compréhension ambiguë du rapport entre loi et pouvoir semble évidente à première vue : si le pouvoir n'est là que pour appliquer et faire exécuter la loi, il ne fait guère de différence que ce pouvoir réside en un seul homme, en plusieurs ou en chacun. Il ne peut y avoir qu'une seule différence essentielle – la différence entre un gouvernement constitutionnel